



ThurAmap, comment ça marche ?

EN PERIODE DE CONFINEMENT:

Habituellement, nous proposons aux personnes intéressées par ThurAmap de venir nous rencontrer lors d'une distribution pour avoir plus de détails, mais dans cette période particulière de confinement généralisé, nous privilégions les informations écrites, quitte à vous proposer un long moment de lecture.

Ce ne sont pas dans les habitudes du fonctionnement convivial de ThurAmap, mais actuellement la prudence s'impose.

Même en cette période de pandémie et de confinement généralisé de la population, ThurAmap continue à assurer ses distributions, car ce n'est pas un marché où les gens viennent déambuler et faire leurs achats ponctuellement au cas par cas, mais un lieu où les membres de l'association viennent retirer les paniers de produits qu'ils ont commandé et déjà payés.

La distribution en Amap, repose sur un contrat annuel liant directement le consommateur et un ou plusieurs producteurs.

Cet engagement, permet au consommateur, de recevoir régulièrement des produits frais, locaux, de saison et pour la plupart bios, à un prix fixé pour toute la durée de la saison.

Pour le producteur, c'est l'assurance de vendre sans intermédiaire tout ou partie de sa production en consacrant le moins de temps possible à cette occupation, d'avoir une idée précise de ses ventes sur une période donnée, mais également d'avoir une garantie de revenus lui permettant de vivre de son métier et d'investir pour développer son activité.

ThurAmap n'est donc pas un marché où l'on peut s'approvisionner ponctuellement.

Chaque type de produit proposé, fait l'objet d'un panier (et d'un contrat) séparé. Ce n'est donc pas un panier comprenant un peu de tout.

Il n'y a aucune obligation pour le consommateur de prendre certains produits plus que d'autres. C'est lui qui choisit en fonction de ses besoins et de ses goûts.

Contrairement à une idée reçue, il n'y a donc aucune obligation de prendre obligatoirement des légumes pour pouvoir s'approvisionner avec d'autres produits.

Et, à ThurAmap, nous proposons un large choix de produits : des légumes, des fruits, du fromage de chèvre, du fromage et des yaourts de brebis, des produits laitiers (de vache), du pain, des œufs, de la volaille, de la viande de bœuf, des steaks hachés surgelés, de la farine, de la choucroute, du miel, et uniquement à Cernay des "Douceurs sauvages" (préparations à base de pâtes et de plantes)

A ThurAmap, la saison de distribution commence début avril et se termine fin mars de l'année suivante, sauf pour les fromages de chèvre qui commencent plus tôt (mi -février) et finissent fin octobre. Le calendrier de distribution des fromages de chèvre étant en effet, fonction de la période de naissance des chevreaux et de la période de lactation des chèvres et non du calendrier Grégorien.

Toutefois, à ThurAmap on peut s'inscrire à tout moment au cours de l'année, et il n'y a pas de liste d'attente.

Toutes les personnes s'inscrivant en cours de saison, se voient donc systématiquement proposer un contrat allant jusqu'à fin mars de l'année suivante.

Chaque produit a un rythme de distribution qui lui est propre.

- En ce qui concerne les légumes et les fruits, ce sont des paniers séparés et hebdomadaires.
Il y a 2 tailles de paniers possibles : 1 petit panier pour un couple, et un grand panier « familial », mais bien entendu, cela dépend des habitudes alimentaires de chacun.
Le contenu des paniers de fruits et de légumes est fixé unilatéralement par le producteur en fonction de la saison et de sa production.
- Pour les produits laitiers, il y a distribution toutes les semaines, mais les amapiens peuvent choisir entre un panier toutes les semaines ou un panier toutes les 2 semaines (semaines paires ou impaires) .Et, en ce qui concerne le contenu du panier, ce sont les personnes inscrites qui définissent le contenu de leur panier d'une distribution pour la suivante.
- Pour les fromages de chèvre et de brebis il y a distribution toutes les semaines, c'est l'amapien qui compose son panier en choisissant librement chaque semaine parmi de nombreuses possibilités proposées par le producteur (nature, sec, demi-sec, aromatisé,...). Le producteur propose aussi des yaourts de brebis.
- Pour le pain, il y a distribution toutes les semaines. Les personnes inscrites définissent le contenu de leur panier type lors de leur inscription en choisissant parmi 14 sortes de pains. Mais, elles peuvent modifier le contenu de leur panier à chaque distribution pour la suivante.
- Pour les œufs, il y a distribution toutes les 2 semaines, et ce sont les personnes inscrites qui choisissent en début de saison le nombre d'œufs qu'ils souhaitent recevoir à chaque distribution.
- Tous les autres produits ont des distributions mensuelles avec possibilité pour les personnes intéressées de choisir pour certains produits un panier tous les mois, tous les 2 mois ou tous les 3 mois, voire même pour la viande de bœuf, une ou 2 fois l'an.

Globalement, ce sont donc des formules assez souples, et nous travaillons de concert avec les producteurs pour améliorer encore cette souplesse dans le rythme ou la composition des paniers, mais en gardant à la distribution en Amap ses spécificités, telles que les contrats liant consommateur et producteur et la présence des producteurs à toutes les distributions ...

Le prix des produits est fixé en début de saison lors d'une réunion entre les producteurs et les consommateurs et ne varie pas au cours de la saison.

Nous proposons toujours aux nouveaux contacts de faire un essai de quelques semaines, avec l'un ou pour l'autre des produits proposés avant de s'inscrire définitivement pour le reste de la saison.

Vous trouverez sur notre site internet, les contrats de paniers d'essai ainsi que le bulletin d'adhésion à notre association => <http://www.thuramap.fr/> - entrée WITTELSHEIM ou CERNAY selon le site de distribution qui vous convient - rubrique téléchargement.

Si vous souhaitez faire un essai dans les prochaines semaines, nous vous invitons à télécharger les contrats qui vous intéressent, à les compléter et à nous les renvoyer par mail à l'adresse thuramap.doc@gmail.com pour le mardi soir au plus tard, afin que nous puissions informer les producteurs concernés de ces commandes complémentaires.

Vous effectuerez le paiement au point info de ThurAmap, à l'intérieur de la salle, lorsque vous viendrez récupérer vos paniers la première fois.

A CERNAY :

Distribution tous les vendredis soirs, de 18 h 00 à 18 h 45, à la conciergerie du complexe sportif, Rue René Guibert

A WITTELSHEIM :

Distribution tous les jeudis soirs, de 18 h 00 à 18 h 45, au foyer " Rencontre et loisirs ", 24 rue des fauvelles, cité Langenzug.

Des petits plans, vous permettant de localiser avec précision chacun de nos 2 points de distribution sont disponibles sur notre site internet à l'onglet Thuramap

Attention important:

Compte tenu des jours fériés au mois de mai, il n'y aura pas de distribution aux dates suivantes :

Jeudi 30 avril / vendredi 1^{er} mai

Vendredi 8 mai

Jeudi 21 mai / vendredi 22 mai

Certains producteurs ont donc choisi de proposer des paniers plus importants lors des distributions précédant une semaine sans distribution.

C'est ainsi que les paniers de légumes et de fruits seront équivalents en quantité à 1.5 panier ordinaire. Il faut donc tenir compte de cette spécificité dans le prix des paniers d'essai.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez appeler le 06.83.32.79.61

De plus, malgré le confinement, nous continuons nos distributions car nous ne sommes pas un marché mais demandons à tous d'être vigilants et de respecter les consignes sanitaires.

Mesures d'hygiène à suivre en cas d'épidémie de

GRIPPE ou VIRUS



Plusieurs fois par jour
Lavez-vous les mains avec du savon
Ou désinfectez-les avec une solution hydro-alcoolique

Lorsque vous toussiez ou éternuez
Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier

Et jetez-le dans une poubelle munie d'un sac plastique

Évitez tout contact physique
... pas de serremments de mains
... et pas d'embrassades

Garder ses distances (environ 1 mètre) dans les files d'attente et lors des réunions

En outre :

- Sur chacun des 2 sites de distribution, plusieurs producteurs, notamment les légumes et les fruits, assureront leur distribution, en plein air.
- Les autres producteurs sont installés à l'intérieur de la salle à distance les uns des autres
- Une régulation du flux est mise en place à l'entrée de la salle pour qu'il n'y ait que 4 personnes maxi à l'intérieur à la fois
- Des sens de circulation ont été mis en place pour que les personnes qui sortent ne croisent pas celles qui attendent pour entrer (2 portes distinctes). Merci de les respecter
- A l'extérieur, une régulation du flux est également assurée sous la surveillance de bénévoles spécialement dédiés à cette fonction, pour éviter tout risque de concentration de personnes notamment au stand des légumes.
- Nous vous demandons de venir seuls et si possible de ne pas venir avec des enfants
- Gardez une distance d'un mètre minimum avec la personne devant vous mais aussi avec les personnes assurant le pointage et celles assurant la distribution des produits
- Les personnes bénévoles et les producteurs assurant la distribution porteront des gants (fournis par ThurAmap)
- Les amapiens qui le souhaitent et qui en ont, peuvent porter un masque et/ou des gants

- Bien entendu, si vous êtes malade ou êtes proche d'un malade, merci de vous abstenir de venir et faites chercher vos paniers par une personne en bonne santé.
- Enfin, nous vous rappelons que pour sortir de chez vous, vous devez avoir sur vous une attestation de déplacement dérogatoire, remplie à fournir à la police si celle-ci vous contrôle et vous demande la raison de votre non confinement. (Une amende est prévue en cas de sortie sans attestation pré-remplie).
Pour venir à l'AMAP chercher vos paniers, cochez "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés"
Espérant avoir répondu à toutes vos questions, nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

